



ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA CPTS DU PAYS D'AURAY

Fondée en janvier 2020, financée depuis janvier 2021, la CPTS du Pays d'Auray a vécu une quatrième année riche avec une consolidation de sa représentation institutionnelle. Elle est dorénavant un acteur incontournable et reconnu de la santé morbihannaise.

Ce succès, nous le devons à l'opiniâtreté et l'engagement de tous les membres de son équipe projet renforcés par la participation de plus de 350 professionnels de santé du territoire. Ensemble, ils portent un projet de santé qui évolue au fil du temps en se donnant pour objectif de répondre aux attentes des usagers et aux besoins du territoire.

Avec la maturité vient aussi la nécessité de repréciser certaines choses afin de mieux les contextualiser. Pour cette raison, il y avait deux assemblées cette année. Une Extraordinaire qui a permis de voter des statuts mis à jour et un règlement intérieur finalisé, suivie d'une assemblée générale ordinaire.

Au cours de cette dernière les comptes ont été présentés, validés par le commissaire aux comptes. Ensuite, le président a fait lecture du rapport moral annuel dont le développement a permis de passer en revue les projets en cours et les nouveautés mise en place en 2024.

Enfin, dernier temps « rituel » de cette Assemblée générale, les adhérents présents ont pu indiquer leurs souhaits ou leurs besoins pour la suite et bien entendu indiquer ce que la CPTS peut ou doit faire pour convaincre les soignants du territoire que l'ensemble de la démarche proposées vaut le coup !

2024 voit l'ensemble des projets aboutir sur des actions concrètes ainsi, la CPTS du Pays d'Auray remplit l'ensemble des missions attendue par les autorités de tutelle dans le cadre de l'accord conventionnel interprofessionnel.

2024, la CPTS embauche une troisième personne, infirmière diplômée d'état, donc une professionnelle de santé, qui vient compléter l'équipe avec plusieurs missions. Il s'agit de Solenn El Majdoub qui assure un appui à la coordination du projet auprès de la direction du projet assumée par le bureau. Dans ce contexte, elle accompagne l'émergence de nouveaux parcours et de nouveaux projets. Elle porte également une mission de coordination parcours au niveau territorial et fait dans ce cadre le lien entre ses homologues de l'hôpital et des établissements médicosociaux. Ce lien est aussi opérationnel avec le DAC de notre territoire.

Enfin, elle est à disposition de chacun des adhérents de la CPTS pour l'accompagner, comme notre secrétaire Florence Moreau et notre chargée de communication et de réseau Stéphane Lefort qui aura maintenant plus de temps pour aller rencontrer les professionnels sur le terrain afin de leur expliquer ce que nous faisons et pourquoi cela fait sens de rejoindre la dynamique portée par la CPTS.

Merci à tous ceux qui en 2024 ont fait de la CPTS du Pays d'Auray ce qu'elle est.

Les actions mises en œuvre en 2024

Mission 1 – Accès aux soins

Fonctionnement en routine de notre plateforme téléphonique 02 97 29 45 45 qui porte :

- Le système de soins non programmés territorial avec 2 créneaux disponibles chaque jour. Ce dispositif devrait en 2025 être mis à disposition des territoires sous dotés en médecin grâce à la mise en place de créneaux de télé-médecine. Une convention avec la CPTS de Redon est en discussion à cet effet.
- Le dispositif accès médecin traitant, avec une mise à jour bi annuelle de l'annuaire des ressources.
→ Ces deux dispositifs sont mis au service de l'effort organisationnel d'offre de soins estivale et hivernale en lien avec l'ARS et la CPAM 56 pour les périodes de vacances.



La CPTS partage avec la CPAM 56 la MisAs (Mission Accompagnement santé) qui vise à diminuer le renoncement aux soins par méconnaissance des droits.

Mission 2 – Parcours PluriPro

- Atelier Alré'Quilibre à la résidence DOMITYS, et Equibr'Âge à la Sagesse à Brech.
- Dispositif Reha'Breizh : ETP + APA à l'intention des patients atteints de maladie chronique. Trois sessions organisées en 2024.
- Ouverture d'une BAL fragilite@cpts-pays-sauray.fr pour permettre aux aidants et aux personnels des SAD de signaler des personnes fragiles en pertes d'autonomie.
- Nouveau parcours : le diabète.

Mission 3 – Prévention

- Portage de la campagne de vaccination contre le virus HPV en collaboration avec le CHBA auprès des élèves de 5^{ème} des collèges du territoire de la CPTS.
- Vaccination des résidents de DOMITYS ; dispositif qui pourrait être mis à disposition d'autres établissements bien que la sollicitation des soignants habituels soit plus simple.
- Organisation de la soirée « Vaccination des pros » à la résidence Domitys le 7 novembre... pas assez de professionnels pour cette soirée annuelle. Où sont les réticences ? Difficile de dire, mais pour information, cet état de fait ne concerne pas que notre CPTS !
- Soirée de rentrée le 10 septembre autour de la Vaccination et du Don du sang.
- Soirée Ensemble pour nos patients, le 26 septembre avec ELSAN et l'HAD, le DAC et la Filière gériatrique du CHBA.
- Campagne d'information contre les risques de la surexposition solaire par le biais d'affiche et de « flyer » mis à disposition dans l'ensemble des campings et pharmacies du littoral.
- Journée « Octobre Rose », le 31 octobre au Centre Leclerc d'Auray : apprentissage de la palpation mammaire.
- Animation Mois sans tabac, le 29 novembre dans la galerie du Centre Leclerc.
- Financement et appui des actions des MSP : Mission Retrouve ton cap et Santé sexuelle

Mission 4 – Situation sanitaires exceptionnelles et crise sanitaire

Création d'une application facilitant le déclenchement du plan de crise sanitaire.

Rencontre des mairies et des partenaires du territoire pour présenter le dispositif et passer des conventions.

Formation aux gestes d'urgences des membres de la réserve sanitaire territoriale de la CPTS.

Mission 5 – Qualité et efficacité des soins

- Groupe Qualité Interpro :
Mars 2024 : Quelles informations de santé partager avec les non professionnels de santé, à commencer par le patient ?
Octobre 2024 : Le patient acteur de sa santé et les patients experts, impact sur les pratiques professionnelles.

Mission 6 – Accompagnement des Professionnels

- Groupe de parole à l'intention des professionnels de santé du territoire.
- Formation : Dermatoscope ; FGSU ; utilisation des dispositifs médicaux ; ETP ; ICOPE.
- Partenariat avec Guérir en Mer : lutte contre l'épuisement professionnel des professionnels de santé.
- Dispositif DASRI.
- Accueil des nouveaux arrivants.

Les groupes de travail

41 groupes de travail et 445 présences pour une soixantaine de membres impliqués, ces chiffres montrent clairement une augmentation de l'implication des professionnels dans les activités de la CPTS.



Pour chacune de ces réunions, des comptes rendus sont établis, des relevés de décisions sont pris permettant de faire avancer les dossiers afin de déboucher chaque fois que possible sur des actions pratiques à mettre en œuvre.

L'ensemble des travaux est à disposition des membres via PLEXUS ou auprès du secrétariat.

La vie de l'Association

Conformément aux propositions du bureau et du Conseil d'Administration l'Assemblée générale avait validé en mai 2024 l'embauche d'une troisième ressource humaine afin de consolider et finaliser les fonctions supports de la CPTS. Après un cycle d'offre, de recueil des CV et d'audition des candidats,

- Madame Solenn El Majdoub, infirmière, qui a été embauchée sur un poste à double fonction de coordination territoriale et de chargée de mission.
Elle vient compléter l'équipe déjà constituée de :
- Madame Stéphane Lefort au poste de chargée de communication, développement réseau et coordination des groupes de travail.
- et Madame Florence Moreau au poste de secrétaire administrative et comptable également chargée de l'appui et la coordination des équipes mettant en œuvre les actions auprès des usagers.

Les fonctions de coordination sont donc partagées entre les membres du bureau qui assurent la direction et la coordination du projet de santé, et les salariées assurant la coordination et l'animation des groupes de travail ainsi que la coordination des équipes qui mettent en œuvre les dispositifs portés par la CPTS.

Deux membres du bureau consacrent par ailleurs une partie de leur temps à la conduite et la mise en œuvre du projet de santé ; ce qui correspond à un équivalent temps plein.

Au total, la CPTS du Pays d'Auray bénéficie donc de 4 équivalents temps plein.

Les quelques mois de la fin de l'année avec notre nouvelle salariée ont permis de constater l'efficacité de notre dispositif qui est donc complet.

Nous rappelons que ce modèle permet de garder une gouvernance libérale non seulement sur la part administrative et le suivi budgétaire, mais aussi et surtout sur le suivi du projet de santé, ses orientations, le choix des solutions et toute l'animation territoriale qui en découle.

Conformément à l'esprit ayant présidé à leur création, les CPTS doivent rester des outils au service des libéraux ; gérés et pilotés par des libéraux.



Relations avec les autres CPTS

La CPTS du Pays d'Auray continue de participer aux actions portées par GecoLib' et le Club CPTS.

Le 23 novembre 2024, le président de la CPTS du Pays d'Auray a été élu administrateur de la FCPTS porté par les votes des CPTS bretonnes qu'il représentera au sein de la Fédération.

Autour de nous, nous avons de très bonnes relations avec les CPTS Gwened de Vannes, de Redon, de Ploermel, de la Ria d'Étel et de Pontivy.

Le territoire de la CPTS Presqu'Île en Mer dissoute en 2023 rejoint peu à peu le périmètre d'activité de la CPTS du Pays d'Auray.

Relations avec les autres acteurs et partenaires

Comme déjà dit, 2024 voit la mission de représentation de l'offre de soins ambulatoire se consolider auprès de nos partenaires en territoire. Dans ce contexte, la CPTS du Pays d'Auray est présente et active dans le cadre du Contrat local de santé porté par AQUITA.

Un tour des communes de notre territoire a commencé.

Nous avons ainsi rencontré les équipes de Brech, de Baden, de Brandivy, Auray, échangé avec le maire de Saint Philibert.

Avec le CHBA, nous participons toujours aux Commissions médicales de Groupe.

Avec l'entité du Pratel, et dans le cadre de sa labélisation « hôpital de proximité », nous avons avancé les travaux qui ont conduit à la rédaction d'une convention signée le 30 janvier 2024.

Plus largement, la CPTS participe à l'ensemble des travaux des filières du CHBA dans la continuité de ce qui a été mise en œuvre en 2023 en valorisant de plus en plus l'aspect opérationnel.

La CPTS participe aux travaux de toutes les MSP qui le souhaitent et les accompagne en finançant l'ingénierie et la coordination de certains de leurs projets en cohérence avec le projet de santé et les missions propres de la CPTS. En 2024, nous avons ainsi co financé et/ou accompagné les travaux de la MSP de la Gare d'Auray, de la MSP de Pluneret, et le projet de la MSP Collectif Santé Prévention Auray.

Projet régionale de santé – PRS 3 – CTS

Autant que le calendrier le permet, les représentants de la CPTS du Pays d'Auray participent à l'expression de la démocratie sanitaire en territoire. Chaque fois que possible ils portent au cœur de ces instances et notamment le CTS du TS4 la voix des libéraux de santé et l'avancée des travaux de la CPTS.

Le 19 novembre 2024, nous avons participé à la journée régionale Promotion et Prévention de la Santé au Palais des Arts.

Dossier Soins non programmés et articulation avec le SAS

Nouveauté 2024 : le système d'information utilisé pour la gestion de notre dispositif de soins non programmés est maintenant compatible avec le système SAS national. Les urgences de Vannes (SAS 56) et la régulation qui gère les appels au 15 peuvent réorienter les patients qui ne nécessitent pas une prise en charge par les urgences sur notre territoire en toute simplicité.



Offre de soins en périodes estivale

Lors de l'été 2024, tous les créneaux de soins non programmés mis à disposition par la CPTS du Pays d'Auray ont été adressés. Ceci montre deux choses : notre dispositif est fonctionnel et pertinent.

Une maison de la santé pour les libéraux, ouverte à tous

Lors de l'Assemblée générale 2024, l'avenir de l'implantation de la CPTS avait été évoquée. Depuis 2021 l'équipe travaille dans un petit bureau à la résidence Domitys. Il convient d'évoluer et d'envisager un lieu permettant :

- de permettre à nos salariés de travailler dans de bonnes conditions,
- de bénéficier d'un lieu capable d'accueillir nos groupes de travail, nos formations, mais aussi les dispositifs que nous mettons en place (ETP pour les patients),
- Bien entendu cela permettrait aussi la mise à disposition de moyens techniques et humain au bénéfice de tous les libéraux de santé porteurs de projets sur notre territoire, en particulier les MSP,
- de s'ouvrir sur les autres acteurs en santé : collègues de l'hôpital, services et associations qui concourent à la santé sur notre territoire.

... le tout en un endroit central, connu de tous, facile d'accès et de stationnement.

Un projet autour de ces différentes idées a commencé à germer autour du bâtiment qui abrite déjà la Maison médicale de Garde et qui dispose de locaux vacants et laissés à l'abandon.

L'idée serait de participer à la réhabilitation de ce bâtiment du Pratel situé en contre-bas du site de l'hôpital. La MMG d'Auray occupe le rez-de-chaussée de ce qui était l'ancienne IFSI. L'étage qui mesure environ 200 m² est à l'abandon. Les combles sur la même surface n'ont jamais été aménagés.

Historiquement, le CHBA avait envisagé de démolir ce bâtiment ainsi que celui proche qui abrite le SIAD. Mais ce projet qui était accompagné de l'abatage d'arbres a été refusé par la collectivité territoriale. En conséquence, à part le rez-de-chaussée utilisé par l'association MMG Auray, tout le bâtiment est à l'abandon.

Aujourd'hui, les bureaux de la CPTS sont toujours situés dans la résidence Domitys. La convention que nous avons passée nous permet de bénéficier de toutes les ressources de la résidence et d'un bureau de moins de 20 m² pour une somme très modeste (1200 euros par mois). Ceci nous a permis de faire de belles économies sur ce poste. Par ailleurs, la période de démarrage de la CPTS n'a pas été une période de pleine consommation de la dotation allouée. Au total, notre association bénéficie d'une trésorerie supérieure à la réserve prudente qu'il convient d'avoir en fond de caisse (soit 3 mois de règlement des salaires).

Il est proposé qu'une partie des fonds disponibles soient alloués à la réhabilitation du bâtiment du Pratel afin qu'il puisse héberger la CPTS du Pays d'Auray et tous ses projets.

Ceci se passerait dans le cadre d'une convention stipulant un droit d'usage des locaux pour une durée de 10 ans avec un loyer symbolique en échange de l'investissement initial sur les travaux de réhabilitation.

L'Assemblée générale a voté positivement en faveur de ce projet en 2024.

En 2025, ce projet progresse avec d'autres hypothèses locatives d'espace de bureaux sur Auray.

Il conviendra que nous prenions une décision en septembre avec tous les éléments en main.



... et maintenant ?

Conformément à la demande de Madame Le Fur, directrice de la CPAM 56 et aux attentes de nos partenaires de tutelles, notre CPTS est aujourd'hui passé en mode action. Ainsi, chaque fois que c'est possible, les projets deviennent réalités, les logigrammes deviennent parcours, les réflexions deviennent actions.

2025 sera la dernière année de notre premier contrat conventionnel avec la CPAM 56 et l'ARS de Bretagne. Nul ne sait exactement ce qu'est le devenir des CPTS à l'heure où ce rapport d'activité est rédigé.

Selon Nicolas Revel (ex-directeur de la CNAM) que nous avons rencontré en octobre 2024, le dispositif voulu par le président Macron de 1000 CPTS pour mailler la France dans le cadre de Ma Santé 2022 reste une cible. Nous espérons que le financement sera à minima le même à défaut d'être réévalué à l'aune des vrais besoins. Ceci concerne notamment pour ce qui le financement des actions réalisées auprès des patients.

Pour clore l'année, nous avons eu notre rencontre avec nos partenaires dans le cadre de la gestion de l'accord conventionnel interprofessionnel qui permet le financement de notre CPTS. Cette année encore, ce moment a été difficile car ils nous imposent de prouver tout ce que nous faisons. Tout est important : comptes rendus, listes d'émargement, logigramme, protocoles, programmes d'ETP, parcours, calendrier, agendas, listes des membres...

Mais une fois encore le travail a payé et nous avons pu progresser encore avec un financement final qui passe de 350 K€ en 2023 à 365 K€ en 2024.

Ce financement permet de régler tous les frais de fonctionnement, tous les salaires et toutes les IPR versées aux membres actifs de la CPTS qui font vivre le projet de santé et sa mise en œuvre.

Si notre vocation est avant tout de financer la réflexion, l'ingénierie, le portage de projet, nous prenons aussi le pari de financer le prototypage et la prise en charge de patient avec la réalisation d'effections à leur bénéfice dans le cadre de nos projets.

Mais nous devons rester prudent. Le financement des CPTS n'a pas été prévu pour financer l'effection subséquente à tous les axes d'un projet de santé à une échelle territoriale aux bénéficiaires de tous les habitants.

Nous avons déjà évoqué cela avec nos partenaires, ainsi qu'avec les représentants des collectivités territoriales. Il conviendra dans l'avenir de trouver des solutions pérennes de financement, mais les dernières évolutions budgétaires de notre pays dessinent déjà un cadre très contraint. À suivre...

Pour finir sur un autre point positif : sans surprise, les initiatives de la CPTS du Pays d'Auray en matière de travail inter CPTS sont reprises par beaucoup. Au niveau départemental, régional et même national. Tous nos projets et leurs développements, y compris les solutions que nous portons sont en libre accès et en partage. C'est important car il existe de nombreux dossiers qui imposent cette concertation des CPTS qui permettra une interface plus facile avec les autres acteurs comme le CHBA pour ce qui nous concerne.

Une fois encore, l'équipe des professionnels qui anime le développement du projet de santé remercie tous les adhérents de la CPTS et tous les partenaires institutionnels pour la confiance qu'ils nous montrent.

Tristan Maréchal
Président de la CPTS du Pays d'Auray

